

**19. ACCORD MULTILATÉRAL PORTANT CRÉATION D'UN GROUPE DE RÉFLEXION  
INTERNATIONAL SUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL**

*New York, 24 septembre 2010*

**ENTRÉE EN VIGUEUR:** 6 octobre 2017, conformément au paragraphe 1 de l'article 12 qui se lit comme suit : "Le présent accord entrera en vigueur le soixantième jour suivant la date de dépôt du dixième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion."

**ENREGISTREMENT:** 6 octobre 2017, No 54748.

**ÉTAT:** Signataires: 7. Parties: 15.

**TEXTE:** Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 3208. Notification dépositaire C.N.639.2010.TREATIES-2 du 7 octobre 2010

*Note:* Suite à la résolution [58/201](#) de l'Assemblée générale du 23 décembre 2003 et de l'adoption des résultats de la Conférence ministérielle internationale et le Programme d'action d'Almaty, et la résolution [A/RES/64/214](#) de l'Assemblée générale du 22 décembre 2009 saluant l'établissement d'un groupe de réflexion pour les pays en développement sans littoral à Oulan-Bator, la neuvième Réunion ministérielle annuelle des pays en développement sans littoral, tenue au Siège des Nations Unies à New York le 24 septembre 2010, a approuvé le texte final de l'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral qui a été déposé auprès du Secrétaire général des Nations Unies le 24 septembre 2010. Conformément à son article X, l'Accord était ouvert à la signature au Siège des Nations Unies à New York le 1er novembre 2010 et le demeurera jusqu'au 31 octobre 2011 au Siège de New York.

<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Approbation(AA), Acceptation(A), Ratification, Adhésion(a)</i>	<i>Participant</i>	<i>Signature</i>	<i>Approbation(AA), Acceptation(A), Ratification, Adhésion(a)</i>
Afghanistan.....	19 oct 2011	20 févr 2013	Mongolie.....	25 avr 2011	8 nov 2011 AA
Arménie .....	28 oct 2011	19 nov 2012	Népal.....		7 août 2017 a
Azerbaïdjan.....		1 mars 2019 a	Niger .....	26 sept 2011	17 oct 2018
Bhoutan.....		3 avr 2018 a	Paraguay .....	22 sept 2011	29 déc 2016
Burkina Faso.....		10 nov 2016 a	République démocratique populaire lao .....	27 sept 2011	26 sept 2012
Éthiopie.....	22 sept 2011	9 janv 2018	Tadjikistan .....		5 juil 2017 a
Kazakhstan.....		3 févr 2015 a	Turkménistan.....		22 janv 2025 a
Kirghizistan .....		1 juin 2017 a			

**AZERBAÏDJAN**

La République d'Azerbaïdjan déclare que, jusqu'à la libération des territoires occupés et l'élimination complète des conséquences de cette occupation de ses territoires par la République d'Arménie, la République d'Azerbaïdjan ne coopérera pas avec la République d'Arménie dans le cadre de l'Accord multilatéral portant création d'un

groupe de réflexion international pour les pays en développement sans littoral ...

**KIRGHIZISTAN**

La République kirghize sera exemptée des contributions au budget du Groupe de réflexion prévu à l'article VIII de l'Accord, ainsi que de toute autre contribution qui pourrait être établie à l'avenir pour les États parties à l'Accord.